

**Direction Départementale des Territoires
du Haut-Rhin**

Service : SEEEN
Bureau : BNCF

Colmar, le 20 février 2019

COMMUNIQUE

Appel à candidatures à la fonction de Lieutenant de Louveterie

En application des dispositions du Code de l'Environnement et notamment de son article R427-2, le Préfet du Haut-Rhin procédera à la fin de l'année 2019 à la nomination des Lieutenants de Louveterie pour la période allant du **1er janvier 2020 au 31 décembre 2024**.

Les candidats intéressés par cette fonction sont invités à adresser leur candidature, **par lettre recommandée avec avis de réception**, à :

**Direction Départementale des Territoires du Haut-Rhin
cité administrative – Bâtiment Tour - 68026 COLMAR CEDEX**

Conformément aux dispositions de l'article R427-3 du Code de l'Environnement, ne peuvent être nommés à la fonction de Lieutenant de Louveterie que les personnes présentant les conditions suivantes :

- être de nationalité française,
- jouir des droits civiques,
- résider obligatoirement dans le département du Haut-Rhin ou dans un canton limitrophe,
- détenir un permis de chasser depuis au moins cinq ans,
- justifier d'une aptitude physique par production d'un certificat médical daté de moins de 2 mois,
- justifier d'une compétence cynégétique.

La limite du mandat est fixée au jour du 75ème anniversaire.

Chaque candidat doit s'engager par écrit à entretenir, à ses frais, soit au moins 4 chiens courants, soit au moins 2 chiens de déterrage.

Le dossier de candidature est composé des pièces suivantes :

- une lettre manuscrite de candidature et de motivation à la fonction de Lieutenant de Louveterie du Haut-Rhin accompagnée d'un Curriculum vitae,
- une photocopie de la carte nationale d'identité (recto-verso) en cours de validité,
- une photocopie du permis de chasser validé pour 2019/2020 (recto-verso),
- une photocopie de la carte d'électeur,
- un extrait n°3 du casier judiciaire,
- un certificat médical de moins de 2 mois attestant des capacités physiques du candidat à exercer la fonction de Lieutenant de Louveterie,
- une attestation relative à l'obligation d'entretien de chiens de chasse en indiquant l'adresse du chenil,
- deux photos d'identité normalisées en couleur au format 3,5 x 4,5 cm.

Le dossier incomplet sera renvoyé. Les candidats sélectionnés seront convoqués ultérieurement pour un entretien.

Contact : DDT du Haut-Rhin, SEEEN, Tél : 03 89 24 83 05 ou courriel : ddt-seeen-bncf@haut-rhin.gouv.fr